

Séance du 4 novembre 2015

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- Prend connaissance du projet de schéma départemental prévoyant le rattachement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine à la Communauté de Communes des îles du Marais Poitevin, à la Communauté de Communes du Pays né de la Mer et à la Communauté de Communes du Pays Mareuillais et instaure un débat autour d'un rattachement éventuel avec la Communauté de Communes de Chantonay ou rester solidaire avec la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine et donc se tourner vers le Pays de Luçon,
- Donne son accord sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine pour passer à la Fiscalité Professionnel Unique (FPU),
- Prononce le déclassement de l'école de Pareds compte tenu de sa désaffectation afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune et pouvoir ainsi procéder à son aliénation,
- Constate la valeur du legs de Monsieur DRAPEAU et intègre les biens légués dans l'actif de la Commune,
- Reconduit la location des terres léguées par Monsieur DRAPEAU et exploitées par Messieurs Pascal BOISDE et Christian DEBORDE,
- Décide d'ouvrir un débit de boisson le dimanche 6 décembre pour exploiter la licence IV communale,
- Accepte de supprimer le poteau d'incendie à La Manjourie devenu inutilisable par manque de pression,
- Est informé du montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine pour la montée en débit du secteur de Pareds via la fibre optique venant de Saint Philbert du Pont Charrault,
- Est informé des tests diligentés par l'Etat et effectués dans le bourg suite aux difficultés de réception de la téléphonie mobile.